

DECLARATION DE PROJET N°1

Personnes et services publics invités :

Conseil régional d'Auvergne
Conseil départemental du Puy-de-Dôme
DDT63
Chambre départementale d'agriculture
Communauté de communes Dore Allier
ARS Auvergne Rhône Alpes
DREAL Auvergne
CAUE 63

ADUHM
Chambre des métiers et de l'artisanat du Puy-de-Dôme
ENEDIS
France Telecom
SEMERAP
FRANSYLVA, association des forestiers privés du Puy-de-Dôme
Communes limitrophes

Personnes et services présents :

Monsieur Daniel PEYNON, maire de la commune de Joze
Madame Yvette DEPLAT, adjointe commune de Joze
Madame Jennifer CAINE, chef de pôle planification, DDT 63
Monsieur Nicolas ROUGIER, conseiller Urbanisme Chambre départementale d'agriculture
Monsieur David GAYET, responsable processus assainissement SEMERAP
Monsieur Alain BOUCHERAS, Fransylva
Monsieur Romain MALLET, responsable urbanisme ComCom Dore Allier
Madame Myriam MASCHEIX, Architecte en charge du dossier / scp DESCOEUR

Monsieur le maire ouvre la séance, remercie les participants et présente succinctement la déclaration de projet n°1 qui concerne le projet d'extension de l'usine PROCAR RECYGOM et le classement en Ui d'un secteur actuellement classé en zone agricole A. Il rappelle notamment les enjeux économiques et sociétaux de ce projet qui, à terme, pourrait représenter près d'une dizaine d'emplois supplémentaires sur le territoire.

Madame MASCHEIX informe les participants de l'importance de cette réunion qui s'inscrit dans un cadre régalien afin notamment de recueillir les avis des personnes et services publics associés et précise que le compte rendu de cette réunion devra être joint au dossier d'enquête publique.

Monsieur ROUGIER relève une erreur dans le dossier concernant la surface agricole des terres impactées par le projet. Notamment la parcelle ZW27 qui n'est inscrite à la PAC qu'en partie (sur une superficie de 2 410 m²), le reste étant en friche (1 700 m²) ; la friche étant bien de la terre agricole contrairement à ce qui est mentionné au dossier. Il précise que le dossier doit également être complété en ce qui concerne la surface inscrite à la PAC, soit 1,40 ha (14 030 m²).

Pour madame CAINE, le dossier semble complet et répond bien à l'intérêt général. Les enjeux développés apparaissent suffisamment expliqués. Elle confirme également que ce dossier sera présenté à la CDPENAF du 17 janvier 2019.

Monsieur MALLET représentant la communauté de communes Dore Allier, rappelle qu'il participe à cette réunion en accompagnement de la commune; la communauté de communes détenant la compétence Habitat et étant également service instructeur.

L'ensemble des participants donne un avis favorable à cette déclaration de projet entraînant mise en compatibilité du PLU.

Pour conclure la réunion, monsieur le maire rappelle que l'agrandissement de cette zone Ui a bien été pris en compte dans le futur SCoT qui sera arrêté le 21 janvier 2019.